



Litige lors d'un paiement par chèque emploi service

Par **Dany**, le **05/12/2011** à **18:21**

Bonjour,

Une amie a fait réaliser par un artisan la pose de moquette à son domicile. Sur proposition de cet artisan, mon amie a payé la prestation en Chèque Emploi Service. Or, quelques jours plus tard, la moquette s'est décollée en plusieurs endroits. Ayant recontacté l'artisan, celui-ci a finalement accepté de revenir après plusieurs semaines pour rectifier son travail. Ceci fait, il a réclamé un paiement supplémentaire, alors que seule sa responsabilité était engagée. Devant le refus de mon amie, il a menacé celle-ci de la "traîner devant les prud'hommes" au prétexte qu'il est dans ce cas l'employé et mon amie l'employeur. Maîtrisant manifestement bien son affaire, cet artisan semble s'être comporté de manière peu honnête en proposant ce moyen de paiement qui le met à l'abri de tout recours et lui permet d'être "couvert" par une juridiction particulière. Ma question est la suivante : mon amie n'a-t-elle effectivement pas moyen de contester ce second paiement dans une limite acceptable (la seconde "facture" s'élevant à 60 €)?